Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20190701-190701-17-DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 1er juillet 2019

Objet
Récupérateur
d'eau –
Attribution de
subvention
individuelle.
Autorisation

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

33

Etaient présents:

N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

Absent excusé:

M. LE BARS

M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux floiracais.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20190701-190701-17-DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure : Les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité du demandeur	Volume	Prix d'achat	Aide financière
DURIEUX Xavier	1000 L	174,90€	40,00 €
RIO Lydia	550 L	149,00 €	40,00 €
LAFFONT Laurence	310 L	59,90 €	23,96 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014; Vu la délibération du 26 décembre 2018 traitant du soutien aux initiatives éco-citoyennes; Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 19 juin 2019;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40.00 € à M. DURIEUX Xavier.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à Mme RIO Lydia.

AUTORISE l'attribution d'une aide financière de 23.96 € à Mme LAFFONT Laurence.

DIT que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Nombre de votants : 32 Suffrages exprimés : 32

Pour: 32

Contre:

Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

> POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019

Le Maire,